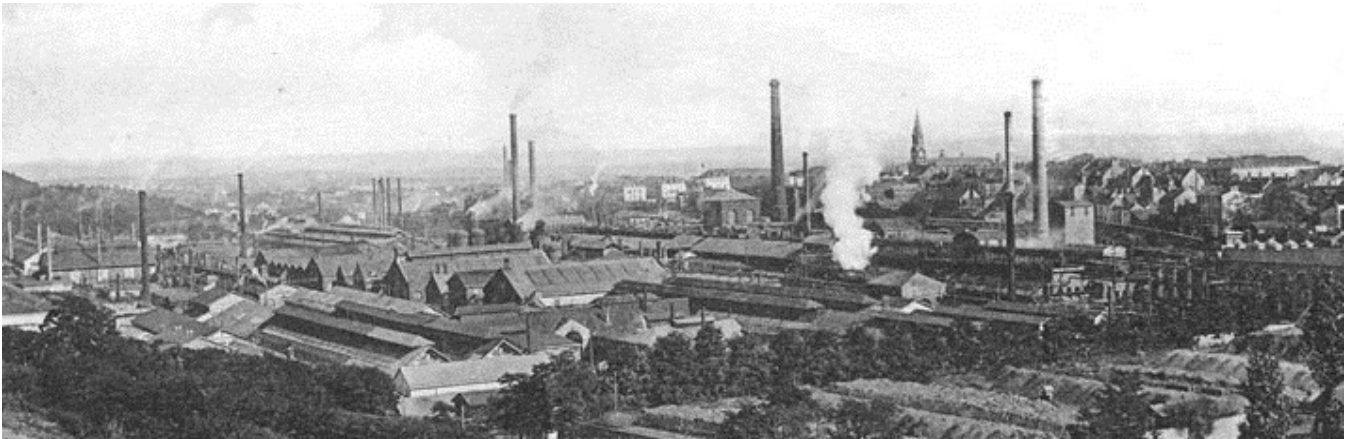


# LA VIE OUVRIERE EN MILIEU INDUSTRIEL AU TEMPS DE LA SECONDE REVOLUTION INDUSTRIELLE - L'EXEMPLE DU CREUSOT EN BOURGOGNE



Un paysage industriel : le Creusot vers 1900

## Une description du Creusot dans la littérature de l'époque

« Le ciel est bleu, tout bleu, plein de soleil. Le train vient de passer Montchanin. Là-bas, devant nous, un nuage s'élève, tout noir, opaque qui semble monter de la terre, qui obscurcit l'azur clair du jour, un nuage lourd, immobile. C'est la fumée du Creusot. On approche, on distingue. Cent cheminées géantes vomissant dans l'air des serpents de fumée, d'autres moins hautes et haletantes crachent des haleines de vapeur ; tout cela se mêle, s'étend, plane, couvre la ville, emplit les rues, cache le ciel, éteint le soleil. Il fait presque sombre maintenant. Une poussière de charbon voltige, pique les yeux, tache la peau, macule le linge. Les maisons sont noires, comme frottées de suie, les pavés sont noirs, les vitres poudrées de charbon. Une odeur de cheminée, de goudron, de houille flotte, contracte la gorge, oppresse la poitrine, et parfois une âcre saveur de fer, de forge, de métal brûlant, d'enfer ardent, coupe la respiration, vous fait lever les yeux pour chercher l'air pur, l'air libre l'air sain du grand ciel ; mais on voit planer là-haut le nuage épais et sombre, et miroiter près de soi les facettes menues du charbon qui voltige. C'est Le Creusot. Un bruit sourd et continu fait trembler la terre, un bruit fait de mille bruits, que coupe d'instant en instant un coup formidable, un choc ébranlant la ville entière. Entrons dans l'usine de MM. Schneider. Quelle féerie ! C'est le royaume du fer, où règne sa Majesté le Feu ! »

Guy de Maupassant, *Au soleil*, 1884

## Une contestation de la domination des Schneider

« Qui donc oserait nier, en face de faits semblables, qu'une féodalité financière et industrielle s'est reconstituée, en lieu et place de la féodalité nobiliaire [...]. Dans la France qui a fait sept révolutions dans un siècle, dans la France qui écrit sur les monuments publics : Liberté, Égalité, Fraternité, dans la France qui n'a plus d'empereurs ni de rois, il nous est donné de voir des fiefs industriels où des populations, variant de 5 000 à 30 000 habitants, sont courbées sous le joug d'un possesseur d'usines ou de mines ayant, comme les monarques, sa cour de valets et de courtisans l'aidant à pressurer et à voler les travailleurs, et cela grâce à l'inertie, à l'indifférence, à la lâcheté de la classe exploitée. [...] L'antagonisme entre le capital et le travail ira s'accroissant à mesure que les travailleurs comprendront mieux leurs droits, nous en avons une preuve dans la multiplicité des grèves, et cet antagonisme se traduira par des crises si souvent répétées, qu'il augmentera fatalement, du côté des ouvriers, de la haine que la misère met au cœur et du côté des capitalistes, du vertige de la résistance. Et alors, dans les deux camps, la mesure pleine débordera, et le jour de la grande bataille se lèvera. Des éclairs avant-coureurs de la tempête sillonnent déjà les nuages. Vous êtes sur un volcan, messieurs de la bourgeoisie, et vous continuez aveuglément vos persécutions ! C'est à croire que vous avez hâte d'en venir aux mains, et pourtant vous avez peu de chances de gagner la partie, car ne vous le dissimulez pas, vos plus dociles esclaves, les moutons que vous tondez le plus facilement aujourd'hui, peuvent être les lions de la révolution de demain ; révolution de laquelle sortira l'abolition du salariat, par la socialisation des instruments de travail mis au service de tous. »

Jean-Baptiste DUMAY, *Rapport au congrès ouvrier régional de Saint Etienne, 1882, in Mémoires d'un militant ouvrier du Creusot (1841-1905)*

## Extrait du règlement des usines du Creusot en 1900

Les infractions énumérées ci-après, à titre énonciatif et non limitatif, peuvent entraîner le renvoi : absences non motivées (répétées ou prolongées). Insubordination, manque de respect, désobéissance aux chefs. Inscriptions injurieuses ou obscènes sur les immeubles ou le matériel de l'usine. Refus d'exécuter un travail commandé. Mauvaise volonté ou négligence dans l'exécution du travail. Abandon de poste. Insultes et menaces entre ouvriers. Propos injurieux ou inconvenants au personnel, aux visiteurs ou aux agents accrédités. État d'ivresse à l'atelier. Introduction de liqueurs spiritueuses à l'atelier. Introduction de toute marchandise pour être vendue à l'atelier. Vol au préjudice d'un ouvrier. Vol au préjudice de l'usine. Fabrication d'objets destinés au service personnel de l'ouvrier. Dégradations volontaires. Toute manœuvre tendant à fausser le rendement du travail. Communication d'un secret de fabrication. Introduction d'étrangers à l'usine. Entrée ou sortie de l'usine par escalade des clôtures. Infractions aux lois et règlements concernant la sécurité des travailleurs. Les infractions sont toujours plus graves quand elles sont répétées et habituelles. Quand elles sont collectives. Quand elles ont lieu pendant le travail. Quand il s'y joint des circonstances pouvant entraîner des accidents ou du désordre.